

**EDITION 2014**  
**Formalités administratives et sanitaires**  
**Pour l'importation temporaire des chevaux au Maroc**

**I- Formalités pour quitter le territoire du pays d'origine**

Elles sont à la charge du propriétaire du cheval si la réglementation en vigueur dans votre pays l'impose.

**II- Formalités pour l'importation temporaire au Maroc**

Le propriétaire du cheval doit :

- 1- fournir au comité d'organisation une photocopie du **document d'accompagnement** ou du certificat d'origine ou passeport F.E.I ou de tout autre document d'identification dès que possible.
- 2- Etre muni à l'entrée au Maroc des pièces suivantes:
  - **Document d'accompagnement** ou certificat d'origine ou passeport F.E.I. ou tout autre document d'identification du cheval.
  - **Certificat sanitaire vétérinaire** individuel en vigueur signé par un Vétérinaire officiel du pays d'origine (documents sur le site web).
  - **Bulletins d'analyses** de laboratoire visés par les services vétérinaires officiels. pour les maladies suivantes :
    - **Anémie infectieuse** (test de Coggins)
    - **Morve et dourine: uniquement si** le cheval n'a pas séjourné dans le pays expéditeur depuis 6 mois ou depuis sa naissance.
  - Certificat attestant que le cheval est correctement **vacciné contre la grippe et la rhino pneumonie.**
  - **Un carnet ATA** (délivré par la Chambre du Commerce du pays d'origine) qui englobe les chevaux, matériel et les moyens de transport (camions, bus, voiture pour le personnel), y compris les matricules de ces moyens de transport.

**III- Formalités de retour vers le pays d'origine (Sortie du Maroc)**

Rien de particulier.

Se munir des documents délivrés par la douane à l'entrée au Maroc et de tous les papiers sanitaires délivrés par le Service Vétérinaire du lieu du Salon du Cheval d'El Jadida.

**IV- Formalités d'entrée au pays d'origine**

A la charge du propriétaire.

**N.B:** Le comité d'organisation entreprendra toutes les démarches nécessaires auprès des autorités (portuaires et aéroportuaires) marocaines, des autorités portuaires à Algesiras et auprès des transitaires pour faciliter les formalités d'entrée et de sortie du Maroc et réduire le temps d'attendre aux frontières.

Les propriétaires informerons les organisateurs, au moins 48h à l'avance, des dates et heures et, éventuellement, des coordonnées de vol, prévus pour l'arrivée de leurs chevaux.

Pour toute autre information contacter **Mouna Lachguer /mouna@mrt.ma/ tel +212 6 61 13 66 87**